

HST 901 –Champ spatiotemporel secondaire

3 crédits

1. Description de l'activité

1.1. Cible(s) de formation

Approfondir ses connaissances historiographiques en fonction d'un champ spatiotemporel autre que celui dans lequel s'inscrit sa thèse; développer des connaissances et des habiletés pédagogiques pour enseigner l'histoire aux niveaux collégial et universitaire; préparer des présentations écrites et orales; s'outiller pour contribuer publiquement, en tant qu'expert, aux débats sociaux.

1.2. Contenu

Lectures dirigées, sous la responsabilité d'un professeur ou d'une professeure. L'aire géographique ou temporelle doit être autre que celle retenue pour l'activité HST 902. Le contenu précis ainsi que les échéanciers et le mode d'évaluation sont déterminés au début de la session et soumis à l'approbation du comité de programme.

2. Contenu détaillé

Le champ secondaire se définit obligatoirement par un autre pays ou autre continent et/ou une autre période que le champ spatio-temporel principal.

3. Méthodologie

L'activité est encadrée par un professeur historien de l'Université de Sherbrooke.

L'activité consiste en un programme de lectures dirigées de 5 000 pages permettant l'acquisition d'une culture générale sur l'espace-temps donné. Les titres se répartissent dans les catégories suivantes : les titres majeurs et marquants (les classiques et référents), les principaux champs, l'historiographie et la méthodologie.

Elle comprend au moins trois évaluations dont une doit être écrite et de 25 pages. Le comité de programme recommande que toutes les évaluations orales soient enregistrées.

Suggestions de travaux pour les évaluations : essai ou réflexion sur les débats historiographiques ou autres, les concepts, les principaux champs ou problématiques, les approches; synthèse des catégories identifiées; mise en perspective de ces éléments en lien avec le projet de recherche ou la problématique de la thèse.

4. Date limites

Il est recommandé au doctorant ou à la doctorante admise à l'automne de s'inscrire à cette activité au 2^e trimestre de manière à ce qu'il puisse se familiariser au préalable avec le programme et la charge de travail demandée, et dans la mesure où les deux autres activités de la scolarité courent sur les deux premiers trimestres d'inscription.

5. Critères d'évaluation

Toutes les modalités précédentes de même que les attentes tant du doctorant ou de la doctorante que du responsable de l'activité sont explicitées et font l'objet d'une entente établie lors d'une première rencontre et consignées sur le formulaire administratif requis à cette fin auquel est jointe la liste des ouvrages à lire.